

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE LYS ST GEORGES Département de l'Indre DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 9

Le vingt-deux mars deux mil treize à 20 h 30, les membres du conseil Municipal de la commune de LYS ST GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur MARTERER Gérald, Maire, dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 16 mars 2013.

Présents : MARTERER Gérald, DESSOUBRAIS Jean-Luc, AUGENDRE Michel, BALLEREAU Pascal, GEORGES Liliane, BALLEREAU Véronique, BRÉ Cécile, VIAUD Jean-Louis, JAMET André

Absents excusés : ROBERT Nicole, DURIS Ludovic

Secrétaire de séance : Cécile BRÉ

Approbation du compte-rendu du 13 février 2013

Le compte-rendu des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 13 février 2013 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2013-04 Compte administratif 2012

Le Conseil Municipal sous la présidence de DESSOUBRAIS Jean-Luc délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par MARTERER Gérald, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | Dépenses Ou Déficit | Recettes Ou Excédent | Dépenses Ou Déficit | Recettes Ou Excédent | Dépenses Ou Déficit | Recettes Ou Excédent |
| Résultats reportés | | 40 949.39 | | 5 683.98 | | 46 633.37 |
| Opérations de l'exercice | 147 560.67 | 217 598.52 | 131 607.26 | 130 929.33 | 279 167.93 | 348 527.85 |
| TOTAUX | 147 560.67 | 258 547.91 | 131 607.26 | 136 613.31 | 279 167.93 | 395 161.22 |
| Résultats de clôture | | 110 987.24 | | 5 006.05 | | 115 993.29 |
| Restes à réaliser | | | 115 436.87 | 15 639.00 | 115 436.87 | 15 639.00 |
| TOTAUX CUMULES | 147 560.67 | 258 547.91 | 247 044.13 | 152 252.31 | 394 604.80 | 410 800.22 |
| Résultats définitifs | | 110 987.24 | 94 791.82 | | | 16 195.42 |

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2013-05 Approbation du compte de gestion de l'année 2012

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

2013-06 Affectation du résultat de l'année 2012

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, et en particuliers celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2011 approuvé ce même jour,

| | |
|--------------------------------------------------------|---------------------|
| Excédent de fonctionnement cumulé de la commune | 110 987.24 € |
| Excédent d'investissement cumulé de la commune | 5 006.05 € |

Le montant du besoin de financement sera de :

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Excédent d'investissement | 5 006.05 € |
| Dépenses engagées de la commune | 115 436.87 € |
| Recettes à recevoir de la commune | 15 639.00 € |
| Besoin de financement | 94 791.82 € |

Le conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

| | |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| Couverture du besoin de financement C/1068 | 94 791.82 € |
| Affectation solde excédent reporté au C/002 | 16 195.42 € |

Le contenu de cette décision sera repris dans le prochain acte budgétaire.

2013-07 Modification des statuts

COMUNAUTÉ de COMMUNES du VAL de BOUZANNE

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération du Conseil Communautaire du 21 Février 2013 décidant de modifier les statuts de la CDC du VAL de BOUZANNE pour lui permettre d'adhérer à la Mission Locale SUD-BRENNE et, après en avoir délibéré :

- Accepte la modification des statuts comportant la création d'une compétence supplémentaire intitulée « 5 – Insertion Professionnelle – Formation » « - adhésion à la Mission Locale et soutien aux actions mises en œuvre par cette structure »,
- Décide de transférer cette compétence à la CDC du VAL de BOUZANNE,
- Approuve les statuts annexés à la présente délibération du Conseil Municipal

Questions diverses

Une première réunion a eu lieu le jeudi 21 mars avec le bureau d'étude retenu pour l'élaboration du PLU, en présence de :

- Monsieur FREMIN : Technicien de la direction de l'architecture
 - Monsieur PRIVAT Fabien: Préfecture de l'Indre
 - Monsieur RAVEAU Michel : Direction Départementale des Territoires
 - Madame GEORGES Liliane : Conseillère Municipale
 - Monsieur JAMET André : 2^{ème} Adjoint
 - Monsieur MARTERER Gérald : Maire
 - Pour le Bureau d'étude ISOCELE :**
 - Madame Emmanuelle CHAPLAULT
 - Madame Marion PERALTA
- Phase 1 – Diagnostic et analyse territoriale / identification des enjeux territoriaux
Février – mars 2013

- Organisation de l'étude et approche globale du territoire :
- Lancement de l'étude (réunion des éléments matériels, données nécessaires au démarrage de la réflexion) ;
 - Réalisation d'un atelier « territoire » permettant de partager de manière ludique la perception territoriale de la commune.

La prochaine réunion en comité technique est fixée le vendredi 26 avril 2013.